

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 34 Subvention (2.500 euros) au titre de la participation citoyenne à l'association ADA 13 (association pour le développement et l'aménagement du 13e arrondissement).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association menant des actions dans le 13e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association "Ada 13 Association pour le développement et l'aménagement du 13e arrondissement" (18314/2019_00159) 11, rue Caillaux Bal 19 (13e). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 2400020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO